FNP

Fédération Nationale Porcine

Communiqué de presse **Le 14 septembre 2010**

Les producteurs et les abatteurs de porcs et les enseignes de la distribution demandent la signature d'un accord Interprofessionnel sur l'indication d'origine des viandes porcines et de produits transformés à base de porc.

Alors que la quasi-totalité de la filière a marqué sa volonté d'une meilleure indication de l'origine des viandes porcines et des produits transformés à base de porc, l'opposition de certains industriels de la charcuterie empêche à ce jour la signature d'un accord interprofessionnel. Déjà très impliqués dans la démarche VPF, la FNP, le CRP de Bretagne, Coop de France, le SNIV-SNCP, la FNICGV et la FCD demandent solennellement la signature d'un tel accord.

Cet engagement pour rendre obligatoire la mention d'origine concernerait les viandes fraîches (réfrigérées, congelées ou surgelées) et abats de porc ainsi que les produits transformés contenant plus de 50 % de porc (viande ou abats).

Son objectif serait de contribuer à une information plus complète des consommateurs pour lui permettre un choix éclairé. L'engagement de la FICT à soutenir dorénavant la démarche VPF n'est pas suffisant. Tous les produits doivent porter l'indication de l'origine de la viande de porc, qu'elle que soit cette origine.

Contacts :
FNP : Caroline Tailleur – 06 79 78 76 24
CRP Bretagne : Jacques Crolais – 02 99 65 03 01
Coop de France : Marcel Corman : 06 80 35 68 60
SNIV-SNCP : Paul Rouche – 01 53 02 40 04
FNICGV : Hervé des Deserts : 01.53.02.40.15
FCD : Fabienne Prouvost – 01 44 43 99 01